



ADEBD AGE 2019 – 03/12/2019

Le 03/12/2019 à 18 h 30, les membres suivants de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

9 adhérents de l'association étaient présents pour l'assemblée générale extraordinaire plus deux représentés.

Turenne Florence
Lefort-Gourves Elisabeth
Djerbi Pauline
Guyonnet Camille
Amorim de Carvalho Maria Esther
Breard Benoît
Avril Marie-Madeleine
Mamel Claire-Elizabeth
Vamy Sylvie

Le nombre de suffrages exprimés lors du vote mentionné ci-après est donc toujours de 11 personnes.

L'assemblée générale désigne M. Benoît Bréard en qualité de président de séance et Mme Elisabeth Lefort Gourves en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'avenir de l'association dissolution ou mise en sommeil

A l'issue du vote des membres présents et représentés la décision est prise de mettre l'association en sommeil pour une durée d'une année.

Cela signifie que l'association n'aura pas d'activité officielle en 2020, et que pendant cette année tous les adhérents, les anciens étudiants de l'EBD et les actuels étudiants seront invités à participer à une réflexion sur l'avenir de l'association. En effet, les membres du Comité de l'ADEBD ont besoin de savoir s'il y a un intérêt à continuer à faire vivre cette association fondée en 1937, quelles activités peuvent être proposées aux adhérents et quelles sont les personnes prêtes à s'engager un minimum au côté de ceux-ci pour participer à l'animation de l'association.

Pour ce faire nous proposerons au cours de ce premier semestre un questionnaire et des temps de rencontre pour les différents publics potentiellement intéressés par l'ADEBD. A l'issue nous ferons une synthèse qui sera mise en ligne sur le site et, s'il apparaît que l'association intéresse un nombre suffisant de personnes, nous envisagerons au cours du second semestre un programme d'activités régulières.

Une nouvelle assemblée générale extraordinaire aura lieu en janvier 2021 pour décider de la reprise des activités normales de l'association ou de sa dissolution.

Pour extrait conforme ou procès-verbal

Fait à Paris le 15 janvier 2019

Le Président

La Secrétaire

La Trésorière

La Trésorière adjointe

La Webmaster